



***RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 10 FEVRIER 2021***

Mesdames, Messieurs,

La loi du 11 février 1994 dite « loi Madelin » a été mise en place pour permettre aux travailleurs non salariés (TNS) de se constituer un complément de retraite et de se couvrir en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès via un contrat de prévoyance à titre personnel.

Afin de combler les inégalités existantes entre les salariés et les TNS, la loi a permis à ces derniers de déduire fiscalement les cotisations versées sur ces contrats facultatifs dans une certaine limite.

L'Association AEERP a été créée en 1997 dans ce cadre pour répondre aux exigences de la loi, et permettre ainsi à ses adhérents de bénéficier des avantages fiscaux de ladite loi.

Elle a souscrit auprès de Gan Eurocourtage Vie la gamme de contrats Elitissimo : Elitissimo Primes Périodiques, Elitissimo Prime Unique et Elitissimo Versements libres.

L'Association a ensuite été mise en sommeil, les contrats n'étant plus commercialisés depuis 2000, et réactivée fin 2008 pour la souscription des contrats de la gamme GALYA : GALYA Prévoyance, GALYA Santé et GALYA Retraite Madelin.

Enfin, l'Association a souscrit différents contrats labellisés sur mesure avec des Cabinets de courtage.

Les statuts de l'Association ont été modifiés depuis d'une part, pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> août 2006, et d'autre part, pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007.

Le regroupement de Gan Eurocourtage Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant donné naissance à Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Dans le cadre de la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) publiée au Journal Officiel du 23 mai 2019, l'Association AEERP a souscrit le Plan d'Épargne Retraite GALYA Retraite Individuelle auprès de Groupama Gan Vie le 4 novembre 2019.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2020 et soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel.

## I- RAPPORT D'ACTIVITES

### a) Situation au 31 décembre 2020

L'Association comprend **23 244** membres au 31 décembre 2020, soit une progression de **16,5 %** des adhérents par rapport à l'exercice précédent :

- 18 484 adhérents en 2018,
- 19 949 adhérents en 2019
- 23 244 adhérents en 2020.

#### ➤ Gamme Elitissimo :

Le nombre d'adhérents au contrat : 29 (sans changement par rapport à 2019).  
Pour rappel, la commercialisation de la gamme s'est arrêtée en 2000.

#### ➤ Gamme Galya :

- Contrats de santé : **1 441** (1 572 en 2019)
- Contrats de prévoyance : **2 474** (2 619 en 2019)
- Contrats de retraite : **4 863** (2700 en 2019) dont 2 639 contrats Galya Retraite Madelin et 2 224 contrats PERIN Galya Retraite Individuelle (au 31/12/2020, 41 Galya Retraite Madelin ont déjà été transformés en PERIN).

➤ S'agissant des contrats sur mesure souscrits, les adhésions s'élèvent à :

Courtier	2020		2019	
	Nouvelles adhésions	Portefeuille	Nouvelles adhésions	Portefeuille
Gras Savoye	79	1 222	16	1 161
Delta/Baloo	254	1 279	266	1 297
Cofape	0	32	10	33
Verspieren	4	83	19	79
Verlingue (Aldi)	819	2 930	227	2 450
Mercer (HP)	61	677	45	665
Roederer	0	155	3	187
Agéo (CAPAVES)	2	304	0	348
Socepra (LVM/DIOR)	32	144	37	116
LSN	93	1 398	161	1305
Filhet Allard	27	44	1	22
April Santé Prévoyance	300	300	0	0
Henner	0	0	0	0
Meilleurtaux	17	221	123	325
SSN/Caassure	710	5 648	1 561	5 041
GEA Emprunteur	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 398</b>	<b>14 437</b>	<b>2 469</b>	<b>13 029</b>

Santé

Prévoyance

Ceci porte le nombre total d'adhésions en portefeuille à :

- contrats de prévoyance : 8 343
- contrats de retraite : 4 892
- contrats de santé : 10 009

## **b) Actions réalisées en 2020 et projets 2021**

### Retraite

Un mailing a été adressé par l'assureur, en novembre 2020, aux titulaires d'un contrat Galya Retraite Madelin et Galya Retraite Individuelle (1 777 courriers Madelin et 616 courriers PERIN) ; les adhérents PERIN disposant d'une adresse mail ont fait l'objet d'une relance par courrier électronique (513 mails PERIN). Enfin, une relance téléphonique est intervenue en décembre pour les clients à potentiel.

La collecte 2020 s'élève à 1,95 M€ sur le PERIN Galya Retraite Individuelle et 1,32 M€ sur le contrat Galya Retraite Madelin.

Pas de nouvelle offre sur le marché des TNS prévue en 2021.

Des offres labellisées PERIN avec des courtiers partenaires vont toutefois être créées, notamment Familiari (en février) et Plussimple.fr (en septembre).

### Santé/Prévoyance

Concernant la santé TNS pour 2020 :

- Mise à jour des documents contractuels dans le cadre de la Résiliation infra annuelle, de la Notice Assistance (suppression de gan nutrition, adresse, mail et téléphone) et de la lettre de conseil,
- Modification d'une ligne de prestation santé concernant la chirurgie réfractive dont le formalisme rédactionnel pouvait générer des réclamations.

Concernant la prévoyance TNS pour 2020 :

- Augmentation générale sur les tarifs Décès et Arrêt de travail,
- Mise à jour de la lettre de conseil.

Quant aux évolutions prévues pour 2021 :

- Santé et prévoyance : refonte de l'assistance et réflexion sur les services en cours,
- Prévoyance : Mise à jour de l'annexe Prévoyance (tableau de garanties).

## **b) Fonds social**

4 dossiers de fonds social ont été présentés en 2020 :

- 3 dossiers ont fait l'objet d'un règlement à l'adhérent (cumul : 3 350 €)
- Le règlement du 4<sup>ème</sup> dossier est différé : il s'agit d'un séjour adapté pour une personne handicapée ; ce séjour interviendra dès que les conditions sanitaires le permettront.

## **II- PRESENTATION DES TAUX DE REVALORISATION**

Pour le contrat **Elitissimo**, le taux de revalorisation au titre de 2020 est de **0,90%** net de frais sur encours (contre 1,05% en 2019) sur les contrats à prime unique.

Pour le contrat **Galya Retraite Madelin**, le taux servi au titre de 2020 s'élève à **1,60 %** brut de frais soit **0,79 %** net de frais sur encours (pour 1,65 % brut soit 0,84 % net en 2019) si la part en UC (Unités de Comptes) du contrat est de moins de 40%.

- Taux avec bonus UC : **2 %** brut soit **1,18 %** net (pour 2,15 % brut soit 1,33 % net en 2019) avec « bonus UC » si la part en UC du contrat se situe entre 40% et 50% ;
- Taux avec bonus UC : **2,30 %** brut soit **1,48 %** net (pour 2,45 % brut soit 1,63 % net en 2019) avec « bonus UC » si la part en UC est supérieure ou égale à 50%.

Pour le PERIN **Galya Retraite Individuelle**, le taux servi au titre de 2020 s'élève à **2,30 %** brut soit **1,48 %** net de frais sur encours.

### III - RAPPORT FINANCIER

#### 1) Compte de résultat

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Charges d'exploitation	37 406	Droits d'entrée et cotisations	87 873
Solde créditeur	53 292	Produits financiers	2 824
<b>Total</b>	<b>90 698</b>		<b>90 698</b>

#### **Commentaires :**

##### Les produits :

Les produits sont composés :

- des droits d'entrée de 20 € pour 7 843 € contre 2 025 € en 2019, une hausse liée à la commercialisation du Plan d'Epargne Galya Retraite Individuelle,
- des cotisations annuelles de 5,40 € ou 4 € pour 80 031 € contre 89 917 € en 2019, soit une baisse de 11 %.

##### Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 36 911 € sont principalement composées :

- des frais de convocation à l'Assemblée générale pour 12 944 €,
- de la refacturation par Groupama Gan Vie des frais de fonctionnement de l'Association pour 11 233 €,
- des frais de missions pour 3 057 €,
- des ITP pour 3 025 €,
- des honoraires comptables pour 2 485 €
- des honoraires juridiques pour 1 997 €,
- de l'assistance téléphonique pour 1 091 €,
- de la prime d'assurance RC pour 540 €.

## 2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Autres créances	78 217	Fonds social	6 921
Valeurs mob. de placement	166 028	Report à nouveau	291 520
Disponibilités	166 184	Bénéfice de l'exercice	53 292
	<u>410 428</u>		<u>351 732</u>
		<b>DETTES</b>	
		Fournisseurs	572
		Autres dettes	5 632
			<u>6 204</u>
Charges constatées d'avance	380	Produits constatés d'avance	52 873
<b>TOTAL</b>	<b>410 808</b>	<b>TOTAL</b>	<b>410 808</b>

### A l'actif

- Autres créances  
Il s'agit essentiellement de produits à recevoir.
- Valeurs mobilières de placement  
La rubrique valeurs mobilières de placement est constituée de comptes à taux progressif et d'un livret A.
- Disponibilités  
Les disponibilités correspondent au solde des comptes Orange Bank et BNP au 31 décembre 2020.

### Au passif

- Capitaux propres  
Après l'affectation du résultat de 2020, le total des capitaux propres se répartit comme suit :

Fonds social :	6 291
Report à nouveau :	291 520
Résultat 2020 :	+ 53 292
	<u>351 732</u>

- Dettes  
Le poste -Autres dettes- représente des charges à payer non encore facturées à l'Association.

- Produits constatés d'avance  
Ils correspondent aux quotes-parts de droits d'entrée de 20€ dont le produit est étalé sur 8 ans.

### **3) Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 53 292 € de la manière suivante :

- Au fonds social :	4 000 €
- Au Report à Nouveau :	49 292 €

### **III - BUDGET PREVISIONNEL 2022**

Le budget prévisionnel 2022 a été actualisé en tenant compte de la progression attendue des adhésions et par voie de conséquence, de l'augmentation du volume des droits d'entrée d'une part, et des cotisations annuelles d'autre part.

Vous trouverez enfin, ci-joints, les projets de résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire, que nous soumettons à votre approbation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**